

Recommandation n° 45

Prolifération des algues invasives dans les Régions Ultrapériphériques

Depuis de la dernière décennie, la prolifération d'algues invasives dans les Régions Ultrapériphériques (RUP) a affecté les ressources côtières et marines, les écosystèmes et les communautés.

RUPs (Atlantique Ouest)

Depuis 2011, les sargasses (*Sargassum natans* et *Sargassum fluitans*) constituent un sujet de préoccupation en raison de leur prolifération et de leur accumulation massive dans la mer des Caraïbes. Ces algues se reproduisent par fragmentation végétative, ce qui leur confère une grande capacité de prolifération.

Conséquences sur la côte

- Ce phénomène provoque des problèmes environnementaux, socio-économiques et sanitaires en raison de la libération de gaz nocifs (sulfure d'hydrogène et ammoniac) résultant de la décomposition de ces algues, ainsi que des problèmes logistiques liés au ramassage de tonnes d'algues échouées ;

- La plupart des ports de pêche ont une configuration qui favorise l'accumulation de sargasses, bloquant la sortie des embarcations ;

- En ce qui concerne l'aquaculture, l'accumulation massive des sargasses autour des fermes marines peut provoquer des mortalités massives, comme cela a été observé en Martinique, du fait de la décomposition des algues et du déficit en oxygène généré.

Conséquences au large

La prolifération des sargasses :

- Modifie la distribution des ressources halieutiques côtières et pélagiques, ce qui a un impact direct sur les captures de poissons ;

- Empêche de déployer ou de remonter les engins de pêche et provoquent des dégâts sur les moteurs des embarcations.

RUP (Atlantique Est - Açores et Canaries)

L'algue *Rugulopteryx Okamurae*, originaire d'Asie, est arrivée dans l'océan Atlantique en 2015. Depuis, elle s'est étendue, atteignant les Açores en 2019 et les îles Canaries en 2022. Il s'agit d'une macro-algue invasive et en pleine expansion, qui met en péril la biodiversité marine. En 2022, elle a été inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes de l'Union européenne (UE)¹, car elle a un fort impact biologique, écologique et socio-économique, avec un impact significatif sur le secteur de la pêche.

La quantité de biomasse de *Rugulopteryx okamurae* présente le long de la côte est un sujet de préoccupation pour le secteur de la pêche, car elle entraîne une diminution des captures et a un impact négatif sur le fonctionnement des engins de pêche.

Le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) et le Conseil Consultatif pour les Marchés (MAC) reconnaissent les efforts déployés par la Commission européenne sur cette question, en particulier l'inclusion d'un chapitre consacré aux sargasses dans son rapport sur la bioéconomie bleue (édition 2022)². Sachant que le marché des algues et des produits à base d'algues suscite un intérêt croissant dans l'UE, tant de la part des entreprises que des consommateurs, et que la plupart des solutions de valorisation des sargasses ne sont pas encore commercialement matures², des efforts supplémentaires sont nécessaires pour exploiter pleinement son potentiel et garantir sa durabilité économique à long terme.

Considérant ce qui précède, et la responsabilité des États membres en matière de conservation et de planification de l'espace maritime, et en ce qui concerne les aides d'État, **le CCRUP et MAC recommandent à la Commission européenne et aux États membres concernés :**

- 1- La promotion de solutions de récupération et de résilience pour les écosystèmes déjà dégradés par les algues invasives ;

¹ [Règlement d'exécution \(UE\) 2022/1203 de la Commission du 12 juillet 2022](#)

² [Rapport sur la Bioéconomie Bleue \(janvier 2023\)](#)

- 2- La majoration du soutien à la recherche et aux parties prenantes afin de trouver des solutions pour convertir les sargasses et l'algue *Rugulopteryx Okamurae* en une ressource utilisable ; en particulier aux « start-ups » et aux petites et moyennes entreprises, ayant une expérience dans d'autres régions devraient être encouragées à explorer des solutions dans les RUP ;
- 3- Visites de terrain : Les législateurs des 3 institutions de l'UE (Conseil, Parlement et Commission) devraient se rendre dans les RUP affectées par la prolifération des algues invasives, afin de mieux comprendre son impact sur les écosystèmes, les communautés et les activités ;

Le Président du Comité Exécutif
du CCRUP,

Le Président du Comité Exécutif,
du MAC,

(David Pavón González)

(Yobana Bermúdez)